

Piscine de Lisses

Ouverture de créneaux associatifs

La piscine du Long Rayage a rouvert ses portes depuis le 1er mars au grand public. La condition permettant ceci est l'ouverture de la coupole de la piscine, rendant le bassin extérieur et les activités en plein air (en référence au décret n° 2021-48 du 15 janvier 2021, notre établissement, de type X, avec un toit ouvert est alors assimilé PA (plein air)).

Aussi, dans ce cadre, la piscine du Long Rayage de Lisses offre des créneaux pour les associations sportives, avec deux associations de 16 nageurs maximum par créneau :

- Lundi :
 - 14h30 - 16h
 - 16h - 17h30
- Mardi :
 - 14h30 - 16h
 - 16h - 17h30
- Mercredi :
 - 9h - 10h30
 - 14h30 - 16h - complet
 - 16h - 17h30 - complet
- Jeudi :
 - 14h30 - 16h
 - 16h - 17h30
- Vendredi :
 - 14h30 - 16h
 - 16h - 17h30
- Samedi :
 - 8h30 - 10h
 - 13h30 - 15h30
 - 15h30 - 17h30
- Dimanche :
 - 8h30 - 10h
 - 13h30 - 15h30
 - 15h30 - 17h30

En fonction des directives qui seront données cette semaine par le Gouvernement, il sera envisagé dans un deuxième temps de mettre en place des créneaux associatifs le week-end. Vous en serez bien évidemment informés.

Ces créneaux seront payants (35 € de l'heure par ligne) pour les associations hors du territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

A noter aussi que :

- * Les associations sont responsables de la surveillance du bassin
- * L'accès à l'établissement se fera en respectant un protocole d'accueil bien précis et devra être scrupuleusement respecté
- * Le toit de la piscine sera ouvert
- * L'utilisation du gel hydro alcoolique est obligatoire à l'entrée
- * Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement

Renseignements :

William Wegener

Responsable de site - Piscine du Long Rayage

Chargé de Communication

Direction des Sports

Tél : 06 13 38 95 97

Mail : W.WEGENER@grandparissud.fr